

Convention de partenariat entre ECOCERT et RENETA

Présentation des parties prenantes :

ECOCERT : ECOCERT France est spécialisé, depuis sa création, dans la certification des produits issus de l'agriculture biologique. La mission d'ECOCERT France est de vérifier sur le terrain la conformité des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires aux règlements de l'agriculture biologique, afin de permettre aux produits biologiques d'accéder au marché français et européen. Aujourd'hui, ECOCERT France souhaite s'engager auprès des espaces-test agricoles car ECOCERT est convaincu que ceux-ci, et notamment grâce au réseau RENETA, font un travail essentiel pour le développement de la Bio en France.

Le Réseau RENETA : le Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA) a pour objet la promotion du test d'activité pour favoriser l'installation agricole. Il regroupe des espaces-test agricoles, en fonctionnement ou en projet, qui se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation, autour d'une Charte et de valeurs communes, pour accompagner la mise en œuvre de projets agricoles durables qui (i) respectent l'Homme et son environnement, et sont ancrés dans leur territoire ; (ii) permettent l'installation progressive en agriculture ; (iii) participent au renforcement de la coopération entre les projets agricoles ; (iv) ont le souci de l'animation des dynamiques territoriales.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir le cadre des relations entre le RENETA et ECOCERT dans l'objectif de préciser le cadre et les modalités pratiques du partenariat.

Durée de la convention :

Cette convention est signée pour une durée d'une année. Elle est renouvelée par tacite reconduction et pourra être revue et amendée à la demande d'une des deux parties et après accord des deux parties prenantes.

Engagements des parties prenantes :

ECOCERT s'engage à :

- ✓ Mettre en place un travail partenarial via notamment des points téléphoniques et en intervenant, une fois par an, lors de rencontres nationales, pour présenter les nouveautés en matière de réglementation et de contrôle ;
- ✓ Appliquer à chaque membre du réseau RENETA, les tarifs indiqués ci-dessous en

fonction de l'organisation de chaque espace-test ;

- ✓ Réaliser et mettre à disposition des agriculteurs en test d'activité un guide pratique pour se préparer au contrôle ;
- ✓ Mettre à disposition du réseau RENETA un interlocuteur unique et une présentation du partenariat dans un court document power point pour permettre de présenter le partenariat aux membres du réseau RENETA.

Tarifification :

Activité testée	Prix du contrôle par activité testée	Frais minimum de gestion administrative et coordination annuelle du dossier par Espace-test	Frais supplémentaires liés au contrôle de la structure assurant la fonction «couveuse» de l'espace-test, sur décision du contrôleur, pour vérification complémentaires d'éléments de traçabilité
Activité « individuelle »	170 €	160 €	150 €
Activité « collective » (« type GAEC »).	215 €		

Nota :

- 1- Les tarifs s'entendent Hors Taxe
- 2- Le terme « Espace-test » désigne l'ensemble du dispositif qui met à disposition d'un porteur de projet : un cadre légal d'exercice du test d'activité (fonction dite « couveuse »), des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, fonds de roulement, réseau de partenaires, services annexes...) (fonction dite « pépinière »), un dispositif d'accompagnement et de suivi (fonction dite « accompagnement »).
- 3- Un « lieu-test » désigne un lieu physique, aménagé (avec des moyens de production), support temporaire ou permanent de test d'activité. Un espace-test peut comporter un ou plusieurs lieux test (espace-test en « archipel », répartis sur un territoire).
- 4- Par « activité », on entend une activité de production ou de transformation agricole, réalisée par une ou plusieurs personnes et qui correspond à une activité isolable au sein de la comptabilité analytique de la structure assurant la fonction « couveuse » de l'espace-test.
- 5- Le tarif est forfaitaire, quelque-soit la ou les production(s) concernée(s), la surface mise en valeur ou la taille du cheptel concerné. Il comprend les frais de déplacement entre les différents lieux-test de l'espace test
- 6- La structure assurant la fonction « couveuse » est contrôlée (et le forfait supplémentaire de 150 € HT dû) si l'ensemble des pièces comptables et techniques nécessaires au contrôle ne sont pas disponibles sur le lieu test contrôlé (en version papier ou informatique) le jour du contrôle.

Exemple :

L'espace-test ALPHA comprend 3 lieux-test (site1, site2, site3) sur son territoire, sur lesquels se testent 5 porteurs de projet

Lieu-test	Activités testées	Tarif unitaire	Totaux
Site 1	1 maraicher « individuel » 1 éleveur de volaille « individuel »	170 €/ activité	340 €
Site 2	Un couple en maraichage (activité « collective » : assolement en commun, achats en commun, etc.)	215 € / activité	215 €
Site 3	1 producteur de PPAM avec transformation « individuel »	170 € / activité	170 €
		Sous total activité	725 €
Frais minimum de gestion administrative et coordination annuelle du dossier par Espace-test	<i>Toutes les factures et éléments de traçabilités ont pu être visualisés par le contrôleur sur les sites 1 à 3 le jour de son contrôle</i>		+160 €
		TOTAL annuel HT	885 €
Frais supplémentaires liés au contrôle de la structure assurant la fonction «couveuse» de l'espace-test	<i>Tout ou partie des factures et éléments de traçabilité n'ont pas pu être fournis lors du contrôle et le contrôleur doit se rendre au sein de la structure assurant la fonction couveuse pour finaliser celui-ci.</i>		+ 150 €

RENETA s'engage à :

- ✓ Mettre en place un travail partenarial avec ECOCERT via notamment des points téléphoniques et en invitant ECOCERT lors de rencontres nationales, pour présenter les nouveautés en matière de réglementation et de contrôle ;
- ✓ Faire connaître à ses membres le partenariat et les tarifs mis en place entre ECOCERT et le réseau RENETA ;
- ✓ Diffuser au sein de ses espaces-test et de ses membres : un guide pratique élaboré par ECOCERT pour se préparer au contrôle ; et une présentation du partenariat (doc power point) ;
- ✓ Indiquer la procédure d'engagement suivante aux « espaces test » :
 1. Le responsable/ ou coordinateur de l'« espace-test » contacte l'interlocuteur d'ECOCERT (Sabrina DJEDDI 05 62 07 39 77 sabrina.djeddi@ecocert.com) en indiquant son affiliation au réseau RENETA.
 2. Le responsable de l'« espace-test » (ou coordinateur) décrit à ECOCERT l'organisation de l'espace-test et les activités des lieux test pour la mise en place du contrat.
- ✓ Rappeler aux espaces-test membres du réseau d'informer ECOCERT lors de tout changement qui concerne leur organisation, les lieux test et/ou les activités.

Règlement des litiges :

En cas de litige, les deux parties prenantes s'engagent à utiliser tous les voies de médiation possibles pour un règlement à l'amiable et en bonne intelligence.

Al... le 01/04/15

Pour ECOCERT,

Pour le Réseau RENETA,


T. Stoeckel
Directeur des Opérations


Alanic STEPHAN
Co-président